

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juillet 2016

L'An Deux Mille seize, le 13 juillet à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes COULOMB Stéphanie, DARBAS Arlette, SISTAC Patricia et Mrs BONCOURRE Thierry, DUPRAT Serge, MAZIERES Claude, Philippe BONIFAS.

Absents/Excusés : Mrs FORMOSA Mathieu, Éric ARAUJO, Mme Valérie HONNONS

Pouvoirs : Matthieu FORMOSA a donné pouvoir à Stéphanie Coulomb

Mme LOUBIERES Nathalie (Secrétaire) est absente.

Secrétaire de séance : Arlette DARBAS a été nommé secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2016.

Approuvé à l'unanimité

2. Délibération sur la modification des statuts de la CCVA

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du 22 juin 2016 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège approuvant la conformité des statuts de la CCVA rendu obligatoire dans le cadre de la fusion et des statuts correspondant.

Monsieur le Maire rappelle que la commune sera amenée à transférer à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège au titre des nouvelles compétences obligatoires, les compétences « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », aires d'accueil des gens du voyage » et la compétence « Zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » en totalité.

Monsieur le Maire indique que la commune n'a ni bien, ni emprunt, ni subvention, ni contrat, ni personnel à transférer à la CCVA par rapport aux nouvelles compétences précitées

Vote : approuvé à l'unanimité pour la modification des statuts et statuts correspondants

3. Délibération sur la fusion de la CCVA et du CCLAG - fixation du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires - proposition d'accord local

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la nécessité de se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la future communauté de communes issue de la fusion au plus tard le 15 décembre 2016, conformément à l'article article 35-V de la loi Notre.

Il précise que suite aux derniers échanges entre les élus, le nombre de sièges serait de 48 au lieu de 42 prévus par la répartition de droit commun.

Monsieur le Maire indique que le nombre de siège pour la commune de Puydaniel est de 1 siège de droit.

Monsieur le Maire rappelle que les communes incluses dans le périmètre de la fusion devront

délibérer un accord local à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre de la fusion.

Vote : approuvé à l'unanimité pour un siège de droit sur 48 et l'accord local

4. Délibération sur l'adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan

Monsieur le Maire informe le conseil du mail concernant le suivi des plantations. Il informe que , pour cela, la commune doit adhérer et être à jour de ses cotisations.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière cotisation a été réglée en 2014.

Vote : 6 contre ; 2 pour

5. Délibération de demande de garanti d'emprunt pour la résidence Colomiers Habitat

Monsieur le Maire informe au conseil la demande de Colomiers Habitat concernant la garantie d'emprunt pour la résidence située Lotissement Saint Sernin.

Après une intervention de Colomiers Habitat le mercredi 7 juillet 2016, le conseil accorde, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 574 356 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Vote : l'unanimité

6. Délibération sur l'achat de panneau de fauchage et stationnement réservé aux personnes handicapées

Monsieur le Maire donne la parole à Serge DUPRAT qui expose le devis réalisé par la Société CHELLES concernant 2 panneaux handicapé et 2 panneaux signalisations fauchage pour un montant de 396,90 € HT soit 476,28 €

Vote : unanimité.

7. Réflexion sur le cadeau de fin d'année des habitants

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le budget prévisionnel du cadeau de fin d'année pour les habitants.

POUR 2015 : il a été budgétisé 597 €

Il est proposé 600 e pour 2016

8. Informations du Maire

- Délibération tracto pelle : 90€ la journée...
- La subvention pour les dépenses informatiques réalisées en 2015 vient d'être accordée.
- Plus de produits phyto autorisés, sauf dans les cimetières
- La directrice du PETR va être assermentée : lors de non-conformité passage de la DDE (coût amende de X 2.5 la taxe d'aménagement plus travaux pour mise en

conformité).

- Suite contact récent avec la gendarmerie relatif à divers problèmes , celle-ci procédera à des passages réguliers dans la commune.
- Fête locale: rappel de la préfecture sur les préconisations dans le cadre de vigi pirate.
- Chemin pour accéder au lotissement Saint Sernin et Rue de la Mairie sera réalisé en enrobé pour plus de solidité
- 13 juin signé contrat territoire
- Réalisation de l'entretien annuel des employés municipaux avec remise de rappel des règles de sécurité et équipement obligatoire.
- Chemin de Ferret : le renforcement du réseau a été réalisé.
- Aménagement des sanitaires pour les employés communaux : commande matériaux réalisée.
- Fête 29,30,31 juillet et 1er août. Une aide sera probablement demandée, merci de répondre présents dans la mesure du possible.
- Nous avons reçu la visite du service des Domaines pour évaluation du château : Le château s'est révélé avoir un énorme potentiel. Nous attendons l'estimation ainsi que pour la maison à colombage et hangar

9. Questions diverses

- Claude Mazières informe de sa démission en tant que délégué titulaire au SIVOM des écoles pour les raisons suivantes :
 - Des directives de fonctionnement non compatibles avec son idéologie,
 - Des décisions liées au management et à la communication qui ne sont pas en adéquation avec ses convictions du service et des relations humaines.
- Claude Mazières - Travaux fontaine :
 - Le fronton a été démoli. Le bassin bâti sur du roc et révèle une réelle stabilité. Reste à faire le chemin d'accès (devis de deux entreprises de Puydaniel). Le devis le mieux disant, à compétences égales est de 1 250€ pour 3 jours de travail. Acceptation du devis.
- Arlette Darbas :
 - Net com** (concurrent d'Orange) a prospecté la mairie afin de proposer de meilleurs prix en matière de téléphonie. L'économie serait de 22 € par mois avec un dégroupage total. Ce qui se traduit par la suppression de la ligne analogique (17.75€/mois) pour ne laisser que la ligne numérique qui n'assurerait pas une fiabilité totale compte tenu de la qualité d'internet sur Puydaniel. Pour quelques euros de plus nous choisissons la sécurité.
 - Cii Télécom** Sté privée, se disant partenaire du ministère de l'intérieur, propose une Système d'alerte à la population notamment dans les communes n'étant pas équipés de signal d'alerte. Cette alerte en cas d'événement majeur se ferait par mail ou/et SMS. Cii nous propose un rendez-vous afin de préciser les

détails sur la prestation (entre autres les tarifs).

SAIP : Système d'Alerte et d'Information des Populations. À la suite des attentats survenus en France en janvier et novembre 2015, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG), ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : « SAIP », pour Système d'alerte et d'information des populations. Disponible dès le 8 juin, cette application gratuite est téléchargeable sur internet (<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Lancement-de-l-application-mobile-SAIP>).

La gazette prévue en juillet est reportée en octobre.

Séance levée à 21h45